

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 3 FÉVRIER 2015 À 19 H 30
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUC**

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :
Pierre Hallé, conseiller, district n° 1
Jim O'Brien, conseiller, district n° 2
Michael Tuppert, conseiller, district n° 3
Hélène Thibault, conseillère, district n° 4

Sont également présents : M. Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Mme Céline Gilbert, secrétaire

Sont absents : M. Jean Perron, conseiller, district n° 5
M. Marcel Gaumont, conseiller, district n° 6

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2015

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois de janvier 2015

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 janvier 2015

5.2 Adoption des comptes à payer au 31 janvier 2015

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

6.2 Demande de dérogation mineure concernant le lot numéro 4 743 318, 3, rue de la Montagne

6.3 Adoption du second projet de Règlement numéro 10920-2015 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier le découpage des zones 32-H, 33-H, 53-H, 63-REC, 73-H, 81-BA, 82-BA et 85-H du plan de zonage, et de modifier certaines normes des grilles de spécifications des zones 32-H, 33-H, 63-REC et 81-BA

6.4 Adoption du Règlement numéro 10930-2015 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour certains travaux effectués dans le bassin versant du lac Saint-Joseph sur le territoire de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, afin de protéger la prise d'eau potable de surface municipale de la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

6.5 Avis de motion / Règlement modifiant le Règlement numéro 10620-2013 concernant la gestion des ancrages de la Marina-à-Tangons, secteur du Quai / des Dériveurs

6.6 Radiation des comptes de taxes inférieurs à 2 \$

6.7 Quote-part 2015 / Service de transport adapté de la MRC de la Jacques-Cartier

6.8 Engagement d'un opérateur des réseaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux

6.9 Achat d'un logiciel informatique d'urbanisme / *PG Solutions*

6.10 Mandat d'honoraires professionnels en ingénierie / Complément à l'étude pluviale du secteur du Vieux-Fourneau / *Roche Itée*

6.11 Autorisation de signature / Bail pour la location d'un emplacement / *Quai de la 4^e Avenue*

6.12 Cession du lot numéro 4 744 097, rue des Mélèzes / *Vladislav Sourine*

7. **PARTIE INFORMATIVE**
8. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
9. **AFFAIRES DIVERSES**
10. **SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. **ORDRE DU JOUR**

24-02-2015

- 1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé

2. **PROCÈS-VERBAUX**

25-02-2015

- 2.1 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2015**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2015 tel que déposé;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)**

À 19 h 33, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur le procès-verbal approuvé lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

4. **CORRESPONDANCE**

- 4.1 **Liste de la correspondance du mois de janvier 2015**

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de janvier 2015 et invite les membres du conseil à la consulter.

5. **GESTION DES FINANCES**

- 5.1 **Dépôt du rapport budgétaire au 31 janvier 2015**

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal le rapport budgétaire au 31 janvier 2015 et les invite à le consulter.

26-02-2015

5.2 Adoption des comptes à payer au 31 janvier 2015

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 31 janvier 2015 totalisant 72 181,13 \$.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 janvier 2015 totalisant une somme de 72 181,13 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

Aucune demande de permis n'a été déposée au cours du mois de janvier 2015.

27-02-2015

6.2 Demande de dérogation mineure concernant le lot numéro 4 743 318, 3, rue de la Montagne

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant le 3, rue de la Montagne, et désigné sous le lot numéro 4 743 318, laquelle vise à permettre la construction d'un garage privé isolé en cour avant, alors que la norme réglementaire ne l'autorise qu'en cours latérales et arrière;

ATTENDU QUE les dispositions réglementaires visant l'objet de la présente dérogation sont l'article 9.1 du Règlement de zonage 2007-01-9125 et ses amendements;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la présente demande de dérogation le 22 janvier 2015 et recommande au conseil municipal de la refuser;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure déposée sur le lot numéro 4 743 318, conditionnellement à ce que :

- Le garage isolé soit construit à 6 mètres de la ligne avant du lot;
- La porte de garage ne soit pas face à la rue privée;
- Aucune nouvelle allée d'accès ne soit autorisée pour donner accès au garage isolé;
- Le couvert boisé soit protégé et à défaut, le terrain devra être reboisé.

28-02-2015

6.3 Adoption du second projet de Règlement numéro 10920-2015 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier le découpage des zones 32-H, 33-H, 53-H, 63-REC, 73-H, 81-BA, 82-BA et 85-H du plan de zonage, et de modifier certaines normes des grilles de spécifications des zones 32-H, 33-H, 63-REC et 81-BA

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, article 113, de modifier son Règlement de zonage pour régir, par zone, les classes d'usages autorisées et de définir, pour chaque zone et usage, des normes d'implantation et de hauteurs spécifiques;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier le découpage des zones 32-H, 33-H, 53-H, 63-REC, 73-H, 81-BA, 82-BA, 85-H au plan de zonage, et modifier certaines normes des grilles de spécifications des zones 32-H, 33-H 63-REC et 81-BA;

ATTENDU QUE les modifications sont faites en concordance à la modification du schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 03-2013 de la MRC de la Jacques Cartier;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 13 janvier 2015;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil le 13 janvier 2015 ;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le premier projet de règlement a été tenue le 29 janvier 2015;

ATTENDU QU'une copie du second projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le second projet de Règlement numéro 10920-2015 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier le découpage des zones 32-H, 33-H, 53-H, 63-REC, 73-H, 81-BA, 82-BA et 85-H du plan de zonage, et de modifier certaines normes des grilles de spécifications des zones 32-H, 33-H, 63-REC et 81-BA, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

29-02-2015

6.4 Adoption du Règlement numéro 10930-2015 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour certains travaux effectués dans le bassin versant du lac Saint-Joseph sur le territoire de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, afin de protéger la prise d'eau potable de surface municipale de la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

ATTENDU QU'en vertu de l'article 145.15 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil municipal peut adopter un ou des règlements relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE la réglementation relative aux PIIA permet à une municipalité de considérer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale en tenant compte des particularités du milieu et de ses objectifs en regard l'environnement;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac doit se conformer aux dispositions du schéma d'aménagement révisé de la MRC de la Jacques-Cartier concernant la protection de la prise d'eau potable de surface municipale de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU QUE les eaux du bassin versant de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac se déversent dans le lac St-Joseph;

ATTENDU QUE le Règlement relatif aux PIIA est sujet à l'examen de conformité relativement au schéma d'aménagement révisé de la MRC de la Jacques-Cartier;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 13 janvier 2015;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil le 13 janvier 2015 ;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le projet de règlement a été tenue le 29 janvier 2015;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement numéro 10930-2015 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour certains travaux effectués dans le bassin versant du lac Saint-Joseph sur le territoire de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, afin de protéger la prise d'eau potable de surface municipale de la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

6.5 Avis de motion / Règlement modifiant le Règlement numéro 10620-2013 concernant la gestion des ancrages de la Marina-à-Tangons, secteur du Quai / des Dériveurs

Le conseiller Jim O'Brien donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, à une séance ultérieure, un Règlement modifiant le Règlement numéro 10620-2013 concernant la gestion des ancrages de la Marina-à-Tangons, secteur du Quai / des Dériveurs.

30-02-2015

6.6 Radiation des comptes de taxes inférieurs à 2 \$

ATTENDU la liste des comptes de taxes inférieurs à 2 \$ totalisant un montant de 310,70 \$;

ATTENDU qu'il y a lieu d'éviter des frais administratifs et de radier ces comptes;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De radier un montant de 310,70 \$ comprenant 19 comptes de taxes et dont la liste est jointe à la présente résolution pour valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

31-02-2015

6.7 Quote-part 2015 / Service de transport adapté de la MRC de la Jacques-Cartier

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a délégué sa compétence à la MRC de la Jacques-Cartier en matière de transport adapté;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac désire offrir à ses citoyens un service de transport adapté à leurs besoins;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac accepte de défrayer les coûts de 9 308 \$ pour le service de transport adapté offert par la MRC de la Jacques-Cartier pour l'année 2015.

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération 2015.

32-02-2015

6.8 Engagement d'un opérateur des réseaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux

ATTENDU les besoins organisationnels de la Ville;

ATTENDU l'absence prolongée de l'opérateur senior des réseaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'engagement temporaire d'un opérateur des réseaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux dans le but d'alléger les tâches de l'actuel opérateur;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac procède à l'embauche de monsieur Jonathan Goulet à titre d'opérateur des réseaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux, rétroactif au 2 février 2015 et ce, pour une période d'un an, avec possibilité de prolongation. Le salaire est fixé à l'échelon 1 de la catégorie « Ouvrier spécialisé, opérateur aqueduc et égout ».

33-02-2015

6.9 Achat d'un logiciel informatique d'urbanisme / PG Solutions

ATTENDU le désir de la Ville d'acquérir un nouveau logiciel informatique d'urbanisme;

ATTENDU la soumission sur invitation reçue de PG Solutions en date du 26 janvier 2015;

ATTENDU les recommandations du coordonnateur du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'acquérir un nouveau logiciel informatique d'urbanisme de la firme PG Solutions au coût de 16 415 \$ plus taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée à même le fonds de roulement; le terme du remboursement est de cinq ans;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document à cet effet.

34-02-2015

6.10 Mandat d'honoraires professionnels en ingénierie / Complément à l'étude pluviale du secteur du Vieux-Fourneau / Roche Itée

ATTENDU QUE le conseil municipal désire régulariser la situation de l'écoulement pluvial dans le secteur du Vieux-Fourneau;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge trop onéreux le coût d'un système traditionnel, tel que déposé par la firme Roche Itée, Groupe-conseil, le 23 septembre 2014;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire connaître les coûts d'une deuxième alternative, à savoir la technique du drainage effectué par des noues;

ATTENDU l'offre de service déposée à cet effet par Roche Itée en date du 20 novembre 2014;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater la firme Roche Itée, Groupe-conseil, afin d'obtenir un complément à l'étude pluviale du secteur du Vieux-Fourneau par la technique du drainage effectué par des noues, pour un montant forfaitaire de 11 900 \$ \$ plus taxes, détaillé comme suit :

- Relevé topographique : 3 000 \$
- Analyse de la topométrie : 5 000 \$
- Estimation et rédaction du rapport : 3 900 \$

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération 2015.

35-02-2015

6.11 Autorisation de signature / Bail pour la location d'un emplacement / Quai de la 4^e Avenue

ATTENDU QUE pour répondre à des besoins spécifiques de sécurité, patrouilles nautiques, etc., le conseil municipal a fait l'acquisition d'un emplacement au quai de la 4^e Avenue, selon la résolution 163-06-2006 adoptée le 6 juin 2006;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler le bail de location d'un emplacement avec la corporation du Quai de la 4^e Avenue;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac autorise M. Jean Laliberté, maire, et M. Jacques Arsenault, directeur général, à signer le bail visant la location d'un emplacement d'amarrage au Quai de la 4^e Avenue, lequel est annexé à la présente résolution pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

36-02-2015

6.12 Cession du lot numéro 4 744 097, rue des Mélèzes / Vladislav Sourine

ATTENDU QUE le propriétaire des lots numéros 4 744 094, 4 744 098 et 4 744 099 projette de lotir ses terrains;

ATTENDU que le lot numéro 4 744 097 appartenant à la Ville, et situé au milieu de ces trois lots, empêche la subdivision optimale des terrains de ce propriétaire;

ATTENDU QUE la Ville n'a pas d'intérêt à conserver le lot 4 744 097;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE céder à M. Vladislav Sourine le lot numéro 4 744 097 situé sur la rue des Mélèzes, tel que démontré sur le plan annexé à la présente résolution, et ce, pour un montant de 100 \$ représentant la valeur au rôle d'évaluation;

QUE tous les frais d'acquisition soient à la charge du nouveau propriétaire, M. Vladislav Sourine;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer tous les documents à cet effet.

7. PARTIE INFORMATIVE

7.1 Circulation des motoneiges

Monsieur le maire demande aux motoneigistes d'être respectueux envers les citoyens lorsqu'ils empruntent la piste cyclable ou les rues municipales pour se rendre sur le lac ou sur la piste régionale. Il leur demande également d'éviter de circuler sur les propriétés privées et sur l'ensemble des parcs de la ville.

7.2 Fête de la Saint-Valentin

Monsieur le Maire souhaite une heureuse Saint-Valentin à tous les membres du conseil ainsi qu'à la population fossambaugeoise.

7.3 Exercice militaire

Monsieur le Maire informe la population que la Base Valcartier effectuera des exercices militaires sur le territoire les 17 et 18 février et des sauts en parachute sont prévus sur le lac le 19 février prochain.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document n'est déposé.

9. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 55, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

1. La circulation des motoneiges sur la piste cyclable;
2. Le ramassage des matières organiques en hiver.

Fin de la seconde période de questions à 20 h 05.

37-02-2015

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 20 h 05.

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier